Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_137-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-137

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E - – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

RÉSEAU SPEF – PRESTATIONS DE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_137-DE

***Vu** les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu** l'adhésion de Brocéliande Communauté au réseau SPEF*
***Vu** l'avis des membres de la Commission économie du 30 janvier 2024*
***Vu** le marché public passé entre France Compétences et le groupement dont fait partie le réseau SPEF*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi et l'agriculture précise à l'assemblée, qu'en 2023, France Compétences a lancé un accord-cadre, alloti par région, sur la période 2024-2027, dont l'objet est la réalisation de prestations de conseil en évolution professionnelle destinées aux salariés et aux travailleurs indépendants.

Le groupement conjoint, piloté par Catalys Conseil, dont le réseau SPEF fait partie, s'est vu attribuer le lot n°10 « Bretagne » de cet accord-cadre.

À la suite de l'attribution de ce marché, le réseau SPEF a sollicité plusieurs partenaires afin d'assurer l'exécution d'une partie des missions qui lui incombent.

Aussi, Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi et l'agriculture rappelle à l'assemblée que, depuis janvier 2024, Brocéliande Communauté intervient pour le réseau SPEF dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). Une partie des prestations relevant de l'UO1 « Premier niveau de conseil personnalisé » et de l'UO2 « Accompagnement personnalisé » du marché public conclu entre France Compétences et le groupement du réseau SPEF est ainsi exécuté par les services de Brocéliande Communauté depuis 2024 sur le site de Plélan-le-Grand.

Le marché prévoit également que chaque UO est assortie d'objectifs quantitatifs ainsi que le versement d'une prime si le nombre annuel d'UO dépasse de 20% le nombre de l'année précédente.

Les prestations réalisées en 2024 et 2025 l'ont toutefois été sans cadre juridique formalisé. Depuis le lancement du marché, la relation contractuelle entre Brocéliande communauté et le réseau SPEF est restée en cours de consolidation, dans l'attente de la stabilisation du cadre juridique interne au réseau SPEF et au groupement CATALYS. Ainsi, les interventions réalisées sur ces deux années n'ont pas été couvertes par un contrat de sous-traitance.

Afin de sécuriser juridiquement cette situation et de reconnaître les prestations effectuées, il est proposé d'établir un protocole transactionnel couvrant la période 2024-2025. Ce protocole permettra de valider les interventions effectuées et d'en fixer les modalités financières, en cohérence avec les clauses du marché public liant le réseau SPEF à France Compétences.

Les montants dus pour les UO1 et UO2 seront établis sur la base des attestations de service fait et des certificats établis par le mandataire du groupement. En outre, le dispositif ayant un impact financier pour le réseau SPEF, des coûts de gestion (mandat du groupement, assurance, cabinet comptable) et de conseil juridique notamment, sont répercutés sur les prestations.

Le projet de protocole transactionnel est joint à la présente délibération.

Pour les prestations à venir, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au terme du marché précité, il est nécessaire de conclure un contrat de sous-traitance entre Brocéliande Communauté et le réseau SPEF.
Ce contrat précisera les modalités opérationnelles et financières applicables aux unités d'œuvre, les obligations de reporting, les objectifs fixés annuellement, ainsi que les règles de facturation et de reversement liées au fonctionnement du groupement.
Il permettra de sécuriser juridiquement les futures interventions et de formaliser la contribution de Brocéliande Communauté dans la mise en œuvre du CEP pour les années restant couvertes par l'accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_137-DE

Le projet de contrat de sous-traitance est également joint à la présente note.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer, d'une part, le protocole transactionnel régularisant les prestations réalisées en 2024 et 2025, et d'autre part, le contrat de sous-traitance encadrant les interventions de Brocéliande Communauté pour la période 2026 jusqu'à la fin du marché public CEP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'AUTORISER le Président à signer le protocole transactionnel régularisant les prestations réalisées sur les années 2024 et 2025
- d'AUTORISER le Président à signer le contrat de sous-traitance qui encadrera les interventions de Brocéliande communauté à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au terme du contrat
- d'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et les futurs avenants éventuels audit contrat de sous-traitance.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ